

1/10
✍

9^{ème} Open Trophy

27, 27 & 28 juillet 2018

Championnat de Belgique, épreuve EMN 10/337

Règlement Particulier

Art. 1 - Définition

La 9^{ème} édition de l'Open Trophy sera organisée sur le circuit de Chimay les 27, 28 & 29 juillet 2018.

Cette épreuve compte pour le BeNeCup, le Championnat de Belgique de Course sur route & Classic Bike et pour l'International Road Racing Championship (IRRC). Elle est régie par le code sportif international de la FIM, par le code sportif national de la FMB, par leurs annexes respectives et par le présent règlement particulier.

Par son inscription, le coureur ou participant se soumet à toutes ces réglementations. Ce « Règlement Particulier » est publié en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, c'est l'organisation de Chimay qui va prendre une décision.

Art. 2 - Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4,420 km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manœuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

Art. 3 - Coureurs : conditions d'engagement et nombre maximum

Les courses sont accessibles aux détenteurs d'une licence nationale, européenne ou internationale de Course sur route ou Classic Bike valide en fonction de leur catégorie. L'accès aux points pour le championnat de Belgique est régi par le règlement sportif FMB-BMB 2018.

Les licences nationales des coureurs étrangers doivent être accompagnées d'une autorisation de sortie délivrée par leur fédération.

Pour l'**Endurance Classic et Post-Classic**, ainsi que pour les catégories **IPC et Classic Evo** dont détails en annexe, les coureurs non licenciés seront admis moyennant l'obtention d'une licence «1 manifestation» dont les conditions sont régies par le code sportif de la FMB-BMB.

Attention : la licence «1 manifestation» est interdite aux participants de moins de 18 ans. Le coût de cette licence est de 65,00 € pour les coureurs belges et de 80,00 € (comprenant l'assurance rapatriement) pour les coureurs étrangers, elle est délivrée sur place et **doit être demandée via le formulaire d'inscription**.

2/10
[Signature]

Les motos et side-cars doivent répondre aux prescriptions techniques présentes dans le règlement course sur route et/ou Classic Bike 2018 de la FMB en ce qui concerne les catégories officiellement reprises au championnat de Belgique et BeNeCup.

En ce qui concerne l'endurance Post-Classic, les motos répondront aux exigences de sécurité et d'éligibilité reprises en annexe du présent règlement particulier.

Le nombre maximum de motos en piste est de :

- 40 motos en course – 54 motos en essais
- 40 motos pour l'endurance – 54 motos en essais
- 24 side-cars en courses – 32 Sidecar en essais

Les équipements des coureurs doivent répondre aux spécifications présentes dans les règlements Course sur route & Classic Bike 2018 de la FMB.

Art. 4 - Numéros de course

Pour les coureurs étrangers ainsi que pour les participants à l'endurance, les numéros de course seront décidés par les organisateurs et seront communiqués quelques semaines avant l'évènement.

Les coureurs licenciés FMB participent à la manifestation dans toutes les épreuves de sprint avec le numéro de départ repris sur leur licence 2018 pour la classe sprint correspondante.

Art. 5 – Catégories admises

Catégories	Remarques	Licences
Endurance Classic > 1982	Année moto jusque 1982	Licence à la journée autorisée !
Endurance Post Classic > 1994	Année moto jusque 1994	
IPC		
Classic Evo		
Belgian Supersport Junior	Compte pour le BeNeCup	Licence annuelle obligatoire !
Belgian Supersport Inter	Compte pour le BeNeCup	
Belgian Superbike Junior	Compte pour le BeNeCup	
Belgian Superbike Inter	Compte pour le BeNeCup	
Side-cars F1	Compte pour le BeNeCup	
Side-cars F2	Compte pour le BeNeCup	
Belgian Twin Light	Inscription et paiement via www.belgiantwintrophy.be	
Belgium Twin Thunder	Inscription et paiement via www.belgiantwintrophy.be	
IRRC SSP & SBK	Inscription et paiement via www.irrc.eu	

Les machines doivent impérativement répondre aux règlements sportifs et techniques de la FMB consultables sur www.fmb-bmb.be

3/10
[Signature]

Art. 6 - Engagements

Le droit d'engagement donne droit à des bracelets d'accès (coureurs et accompagnants) et est fixé à :

Prix	Catégorie	Nombre bracelets d'accès
195 €	Courses solos reprises au championnat de Belgique & BeNeCup	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
165 €	Catégories IPC – Classic EVO	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
250 €	Side-car	<u>5 bracelets d'accès</u> : 2 coureurs + 3 accompagnants
320 €	Endurance Classic et Post-Classic	<u>5 bracelets d'accès</u> : 2 coureurs + 3 accompagnants

+ 2 laisser-passer voiture **par coureur**

Les participants au **Belgian Twin Trophy & IRRC** doivent être repris sur la liste des concurrents de cette catégorie et être en ordre de paiement auprès du promoteur de la catégorie.

Cfr : www.belgiantwintrophy.be et www.irrc.eu

L'inscription devra être complétée et acquittée en ligne sur le site www.circuit.be maximum 15 jours avant l'événement ; c'est à dire **pour le 13 juillet 2018 au plus tard**.

Après cette date, les inscriptions en ligne ne seront plus possibles !
Pour les inscriptions et paiements effectués sur place (dans la limitation des places disponibles dans chaque plateau), les coureurs devront payer leur entrée sur place. Ces entrées ne seront pas déduites de leur montant à payer pour l'inscription.

ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'après réception du droit d'engagement.

Le paiement s'effectuera, au plus tard pour le 13 juillet 2018, de préférence via Paypal ou Hipay (cartes de crédit ET cartes de débit = bancontact) aussitôt que l'inscription.

En effet, vous recevrez instantanément vos tickets d'accès (via ticketscript) dès le paiement de votre inscription sur notre site.

Le virement bancaire est déconseillé car il n'est pas vu immédiatement et vos tickets d'accès ne seront pas envoyés instantanément.

Les pilotes doivent avoir leur preuve de paiement pour se présenter au Welcome Pilots, pour les différentes épreuves de l'ASBL Circuit de Chimay (Copie de l'extrait bancaire). Ce point est très important et surtout pour les retardataires et les pilotes qui ont payés en dernière minute.

En cas d'annulation de l'engagement par le coureur avant le 13 juillet 2018, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation. Après le 13 juillet, le coureur ne sera plus remboursé.

Tout coureur se voyant contraint d'annuler son inscription pour cause de maladie grave ou décès, sera remboursé de 95% sur preuve d'attestation médicale.

En ce qui concerne les **l'Endurance Classic & Post-Classic**, la demande d'engagement devra être en possession de l'organisateur pour le **29 juin 2018** au plus tard et sera obligatoirement accompagnée de minimum **2 photos** différentes des machines engagées, les **fiches techniques** dûment complétées et dont détails en annexe. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement sans devoir émettre de justification.

Art. 7 - Accès aux paddocks

Le parc des coureurs sera accessible à partir du jeudi 26 juillet dès 10h00.

Seuls les coureurs et accompagnants en possession de leur e-ticket auront l'accès au paddock. (**Attention**, les e-tickets contiennent des codes-barres uniques, une fois scannés, ils ne sont plus valables. **La reproduction de ceux-ci est donc inutile**).

Pour rappel, ces e-tickets sont instantanément envoyés sur l'adresse mail du participant dès réception du paiement via Paypal ou Hipay. Il est chargé de les distribuer à ses accompagnants **AVANT** l'évènement !

Si un accompagnant n'a pas reçu son e-ticket et décide de payer à l'entrée, ce ne sera **PAS remboursable** sous présentation du e-ticket par après !

Si l'inscription n'est pas réglée avant la date limite (le 13 juillet 2018), les participants ne recevront pas leur e-ticket. Les coureurs et accompagnants devront payer leur entrée normale à l'entrée des paddocks qui ne sera pas décomptée de leur inscription !

Toute installation de tente VIP ou autre installation de négoce devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur minimum trois semaines avant l'épreuve. Toute circulation par des enfants sur mini motos est rigoureusement interdite dans les paddocks.

Art. 8 - Welcome Coureurs : vérifications administratives

Le «Welcome» coureurs n'est plus installé à l'extérieur du site, mais bien à l'étage de la tour de contrôle, dans les paddocks.

Il sera accessible comme suit :

- **Jeudi 26 juillet 2018** : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 22h00
- **Vendredi 27 juillet 2018** : de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 22h00
- **Samedi 28 juillet 2018** : de 07h30 à 13h00

Samedi PM : Permanence au Help desk du rez-de-chaussée de la Tour de contrôle.

Après la vérification administrative, les organisateurs remettront :

- Le document pour le contrôle technique
- **Les bracelets «coureurs» et «Track access»**
- La confirmation du numéro de course

Les bracelets «Coureur» et «Track Access» donnent uniquement accès à la piste-lane et au parc fermé. Il n'est valable **que** s'il est accompagné du bracelet weekend !

Sans bracelet spécifique, tout participant se verra interdire l'entrée du parc fermé.

Art. 9 - Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire pour la moto et l'équipement du coureur. Il se trouve dans le petit chapiteau à côté du «parc fermé».

Toutes les motos devront être présentées au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais de leur catégorie respective.

Un contrôle SYSTEMATIQUE des émissions sonores de toutes les machines est prévu.

(cfr règlement technique courses sur route et motos classiques FMB 2018)

Il sera accessible comme suit :

- **Jeudi 26 juillet 2018**: de 17h00 à 21h00
- **Vendredi 27 juillet 2018**: de 8h00 à 18h00
- **Samedi 28 juillet 2018**: de 8h00 à 10h00

Art. 10 - Briefing

Le briefing pilotes est obligatoire et prévu comme suit au chapiteau :

Endurance : vendredi 27 juillet 2018 à 11h30

Toutes les autres catégories : vendredi 27 juillet 2018 à 12h15

Le briefing est obligatoire pour tous les coureurs et teammanager Endurance.

Art. 11 - Déroulement de l'épreuve

Le déroulement des courses de championnat de Belgique est régi par le code sportif FMB-BMB.

ATTENTION : Lors de la première séance d'essai, une voiture officielle roulera durant 2 tours devant les coureurs qui devront rouler en file indienne derrière cette voiture officielle !!! Il est strictement interdit de dépasser.

Tout comportement dangereux ou visant à ne pas respecter cette procédure entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'épreuve du contrevenant sans remboursement.

Le déroulement de l'endurance Post-Classic est stipulé en annexe.

A la fin de chaque manche ou essai, les coureurs rentrent aux paddocks via la pitlane en achevant leur tour et à allure normale sans marquer d'arrêt sur la piste.

Art. 12 – Notions environnementales

Chaque coureur doit être en possession d'un «**tapis environnemental**» conforme à la législation en vigueur, à placer de manière permanente sous la machine.

Ce tapis environnemental sera disponible le cas échéant à la tour au prix de 25€.

Chaque coureur recevra un sac poubelle destiné aux déchets ménagers, qui sera fermé et déposé dans les containers prévus à cet effet.

Chaque participant est responsable et est prié de reprendre ses huiles usagées et tout autre déchet d'hydrocarbure afin de les faire éliminer par ses propres soins. (Il n'y a pas de container à huile de vidange sur le site)

Tout manquement à ces consignes donnera lieu à des sanctions, voire à l'exclusion de l'épreuve.

Art. 13 - Vitesse au meeting

La vitesse maximum dans la PITLANE est de 60km/h.

Dans le paddock, elle est de 20km/h. Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans de conduire un véhicule motorisé sur le site de l'organisation. Le port d'un casque est obligatoire.

Art 14 - Modifications du règlement

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les coureurs en seront prévenus par un affichage de la direction de course. Les modifications seront disponibles à la tour de contrôle.

Art. 15 - Réclamations

Chaque plainte devra être remise par écrit au directeur de course conformément aux directives stipulées par le règlement de "Courses sur route" & "Classic Bike" FMB de la saison 2018.

Art. 16 - PRIX

Le barème prix n'est pas prévu.

Art. 17 - Adresses

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 B-6464 Bourlers

Jours ouvrables :

Tél : + 32 60 210 429

Fax : + 32 60 21 47 23

Email : info@circuit.be

Infos techniques et sportives **après 18h** : Alain Doncq :

+32 (0) 060/21.41.76 ou +32 (0) 495/522.295

Website : www.circuit.be

Art. 18 - Officiels

Directeur de course : Kurt Vanborm

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable «Welcome» : André Guiot

Responsable de chronométrage : Chronolux

Responsable contrôle technique : Daniël De Frenne

Lu et approuvé
par Kurt Vanborm
le 26 avril 2018



ANNEXES:

1. Endurance Post-Classic :

1.1 Schéma de l'épreuve :

L'épreuve se déroule en une seule manche de 3h le samedi en fin de journée suivant le timing établi. Chaque équipage est constitué de 2 pilotes se relayant sur une seule moto . Chaque coureur doit avoir roulé au min 1/3 du temps total des séances d'essai. Chaque coureur ne peut rouler plus de **40** minutes consécutives et plus de 2/3 du temps total de course. Chaque coureur doit obligatoirement assister au(x) briefing(s). Le briefing du samedi est obligatoire pour tous les coureurs et responsables de team.

1.2 Motos admises :

Catégorie «Endurance Classic»:

Les motos répondent aux exigences techniques du règlement FMB Classic, soit d'une cylindrée de 500 à 1200cc en 4T ou 350 à 750 en 2T et de fabrication de maximum 1982.

Catégorie «Endurance Post-Classic»:

Des motos plus récentes (max 1994) pourront être acceptées après examen de la demande d'engagement par le comité de sélection de l'organisateur avec classement séparé. Chaque équipage peut présenter 2 motos au contrôle technique, les 2 motos concourant dans la même classe. L'équipage peut effectuer les essais sur la moto de leur choix, même en alternant, mais à l'issue du warmup, la moto non retenue ne pourra plus être utilisée.

Chaque équipage devra s'équiper d'un transpondeur agréé et compatible avec le système présent le jour de l'épreuve et/ou disponible éventuellement en location. Attention, en cas de changement de moto pendant les essais, ne pas oublier de transférer le transpondeur.

Seuls les pneumatiques munis de la spécification DOT permettant une utilisation sur route ouverte sont autorisés, Slicks et spécifiques pluies « NON DOT » strictement interdits. Les couvertures chauffantes sont interdites en toute circonstance.

1.3 Grille de départ :

Une grille de départ sera établie par l'organisateur en fonction des temps réalisés aux essais. La grille de départ de type « Le Mans ». Les machines devant démarrer à la poussette seront reléguées en fond de grille.

1.4 Procédure de départ:

Un tour de reconnaissance démarre depuis la sortie du parc fermé, et est suivi immédiatement du tour de chauffe. La mise en épis est réalisée en fin de tour de chauffe. Le départ type « Le Mans » est donné au baissé du drapeau national.

1.5 Course et ravitaillement:

LA VITESSE D'ENTREE ET LA PROGRESSION DANS LA VOIE DES STAND EST LIMITEE à 60KM/H

Lors des relais, le ravitaillement en carburant n'est autorisé que dans la pit lane, à l'emplacement désigné par l'organisateur à chaque équipage, et en dernier lieu, après toute autre intervention mécanique sur la moto. Il ne peut y avoir plus de 4 personnes coureurs compris simultanément dans un rayon de 2 mètres pendant le ravitaillement.



Ce ravitaillement ne peut s'effectuer qu'à l'aide de récipients fermés. Un remplissage de réservoir à la cruche est interdit dans la zone des stands.

Le ravitaillement s'effectue moteur arrêté et moto béquillée par le ravitailleur entièrement couvert et, casqué. Un autre mécanicien également entièrement couvert et casqué (ou le second coureur) se tiendra prêt à intervenir avec un extincteur de min 6kg.

La plus grande prudence est de rigueur. Tout comportement jugé dangereux entrainera l'exclusion immédiate de l'équipage.

L'arrivée sera jugée à l'issue des 3 h de courses, peut-être réduite en fonction des circonstances du jour.

1.6 Neutralisation :

Il n'y a pas de safety-car et donc pas de procédure particulière s'y rapportant. En cas d'incident conséquent, la course sera neutralisée par drapeau rouge. A la présentation du drapeau rouge, les motos rentrent dans la pit lane et se rangent en 2 files d'après le classement du moment suivant les indications de la direction de course, puis sont béquillées. AUCUNE INTERVENTION EST AUTORISEE SUR LES MOTOS durant cette période « drapeau rouge »

1.7 En annexe, la fiche technique à compléter pour chaque moto et à envoyer par mail avec 2 photos à l'organisateur au plus tard le 20 juin 2018



1.7 Fiche technique moto d'endurance Classic et Post-Classic

	Exemple	Vos caractéristiques
Marque du moteur	Suzuki	
Marque du chassis	Morena	
Année de construction	1980	
Numéro du chassis	MOR0123456	
Numéro du moteur	41H-123456	
Cylindrée totale	998	
Nombre de cylindres	4	
cycle (2ou 4 tps)	4	
Dimensions pneu avant	110/80 x 19	
Dimensions pneu arrière	140/70 x 18	
Type de roues	5 bâtons	
Type de frein avant	2 disques	
Nbre de pistons de frein avt/pince	4	
Type de frein arrière	Tambour d 200	
Type et diamètre des disques avt	260mm fixe	
Marque et/ou type de fourche	Showa	
Diamètre des canons	38mm	
Puissance moteur	120cv	
Vitesse maximale	250 km/h	
Palmarès succinct de la moto:		
Préparateur :		
Propriétaire :		
Coureur 1		
Nom - Prénom		
Palmarès		
Coureur 2		
Nom - Prénom		
Palmarès		